



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORC - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – ETCHEVERS – MOREIRA - REMIGI – SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame SIMIAN à Monsieur QUISSOLLE

Madame ROUSSEL à Monsieur GASTEUIL

Madame PENARD à Monsieur BEYRAND

Madame HANRAS à Monsieur PROUILHAC

Monsieur PUJO à Madame SILVESTRE

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur BEYRAND est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur BEYRAND qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 3 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024 -
DÉLIBÉRATION N° 2024/5/7

Réf 4.1.1

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC POUR 2024 – SIGNATURE DE CONVENTIONS – AUTORISATION

Monsieur PROUILHAC expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022, vous avez autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les crédits 2024 dédiés aux fonds de concours ont été arrêtés par délibération n°2024/2/17 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Le montant attribué pour la Commune de Saint Jean d'Illac est de 437 500 €.

La Commune de Saint Jean d'Illac a déposé neuf dossiers dans le cadre de ce fonds de concours pour les projets suivants :

- Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Monnet

Le montant des travaux est estimé à 324 705 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 73 058,63 € HT. Les travaux seront réalisés sur la période estivale 2024.

- Création d'un site multi-activités au Parc Omar Sahnoun

Le montant des travaux est estimé à 214 976,05 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 65 000 € HT. Le planning des travaux reste à ce jour à définir.

- Travaux d'extension du colombarium

Le montant des travaux est estimé à 14 093 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 3 290,48 € HT. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2024.

- Travaux de voirie

Le montant des travaux est estimé à 158 751,44 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 79 375,72 € HT. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2024.

- Acquisition d'une baie de stockage informatique

Cette acquisition est estimée à 26 462,98 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 13 231,49 € HT. L'investissement de cette nouvelle baie de stockage est prévu pour le début du second semestre 2024.

- Aménagement et rénovation au sein des bâtiments scolaires et culturels

Le montant des travaux est estimé à 134 743,58 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 67 371,79 € HT. Les travaux seront réalisés de juin à septembre 2024.

- Travaux et aménagements des espaces de vie locale et sportive de la ville

Le montant des travaux est estimé à 193 260,92 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 96 630,46 € HT. Les travaux seront réalisés de juillet à octobre 2024.

- Aménagement du complexe sportif Pierre Favre par l'installation de nouveaux gradins

Le montant des travaux est estimé à 71 617,95 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 14 323,59 € HT. Les travaux seront réalisés de juillet à septembre 2024.

- Investissement dans un système de téléphonie plus performant

Le montant de cet investissement est estimé à 19 566,67 € HT. La Commune de Saint Jean d'Illac sollicite un fonds de concours pour un montant de 9 783,34 € HT. Cet investissement est prévu pour le second semestre 2024.

Conformément au règlement adopté, l'attribution du fonds de concours se formalise par une délibération du Conseil Communautaire, une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune concernée et la signature d'une convention entre la Commune et l'EPCI.

Il vous est demandé :

1. d'autoriser l'attribution du fonds de concours pour les projets :

- Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Monnet pour un montant de 73 058,63 € HT
- Création d'un site multi-activités au Parc Omar Sahnoun pour un montant de 65 000 € HT
- Travaux d'extension du colombarium pour un montant de 3 290,48 € HT
- Travaux de voirie pour un montant de 79 375,72 € HT,
- Acquisition d'une baie de stockage informatique pour un montant de 13 231,49 € HT,
- Aménagement et rénovation au sein des bâtiments scolaires et culturels pour un montant de 67 371,79 € HT,
- Travaux et aménagements des espaces de vie locale et sportive de la ville pour un montant de 96 630,46 € HT,
- Aménagement du complexe sportif Pierre Favre pour l'installation de nouveaux gradins pour un montant de 14 323,59 € HT
- Investissement dans un système de téléphonie plus performant pour un montant de 9 783,34 € HT.

2. d'autoriser la signature des conventions avec la Commune de Saint Jean d'Illac

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait** siennes les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'attribution d'un fonds de concours pour les projets cités précédemment
- **Autorise** le Président à signer les conventions avec la Commune de Saint Jean d'Illac

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Dominique BEYRAND



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 30/09/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 30/09/2024

30/09/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.